



Et c'est reparti pour un cycle !

Introduction

Ce groupe de travail (GT), le premier d'un cycle, avait pour but la réécriture du BOD de 1985 définissant les droits syndicaux accordés aux Organisations Syndicales dans l'exercice de leurs missions. La DG s'appuyait sur la directive ministérielle du 22 juillet 2016 qui précise les nouveaux droits syndicaux.

1°) Présents



a) la Direction Générale (bureaux A/1, A/2 et C/2) :

Ce GT était présidé par F. Debaux sous-directrice A, assistée de F. Bureau (cheffe du bureau A/1), d'A. Lopes (chef du bureau A/2), de J-M. Rivière accompagné du prestataire choisi par C/2 et de plusieurs rédacteurs du bureau A1.



b) les 5 Organisations Syndicales (OS) représentatives siégeaient lors de ce premier GT consacré aux droits syndicaux (CGT, CFDT, SOLIDAIRES, UNSA et USD-FO).



2°) Préalables

La CGT, FO puis la CFDT ont chacune lu une déclaration préalable.

La CGT a, entre autre, dénoncé les pratiques managériales actuellement en vigueur en douane et le harcèlement syndical. FO a appuyé ces propos.

La CFDT a indiqué être favorable à une réécriture des droits syndicaux compte-tenu de l'évolution de la douane depuis 1985. Elle a également fait état de la nécessité de densifier l'ordre du jour en y ajoutant les thématiques de la connexion au réseau, des moyens informatiques et de la formation des référents.

Suite à de vifs échanges entre certains représentants d'OS et la sous-directrice A, il leur a été demandé de contribuer aux futurs ordres du jour en proposant les thèmes qu'ils souhaiteraient voir traités ou évolués (l'optique restant de faire évoluer le BOD de 1985).

Le déroulement du GT

Point n°1 : application de la décision ministérielle du 22/07/2016 (conditions d'accès aux listes de diffusion et à des messageries fonctionnelles pour les OS)

P. Reynaud (bureau A1) a rappelé que les GT qui s'étaient tenus à Bercy avaient surtout traité des conditions du vote électronique des futures élections professionnelles de décembre 2018.

Il n'avait pas été question de la déclinaison de la décision ministérielle du 22/07/2016 qui prévoit de nouvelles possibilités offertes aux OS en terme de liste de diffusion, de boîtes fonctionnelles, d'accès aux réseaux, de matériels informatiques...

Cette décision ministérielle a été discutée avec les fédérations aux finances (SOLIDAIRES, CGT, CFDT, FO et UNSA). Celles-ci souhaitaient, entre autre, un outil de gestion des listes de diffusion unique (c'est l'outil SYMPA, SYstème de MultiPostage Automatique, logiciel français qui sera utilisé à cet effet).

Cette décision peut être transposée en l'état dans le futur BOD ou bien faire l'objet d'amendements et d'adaptations discutés lors de cycle de GT.

Comment SYMPA fonctionne-t-il ?

Il est disponible depuis le 01/04/2017 pour les OS et le BIC. 1 voire 2 futures mises à jour sont envisagées.

Il suffit de se connecter au site puis de créer son compte. Pour créer une liste de diffusion il faudra faire une demande via OLGA afin qu'elle soit validée par l'administration.

Ensuite il sera possible de désigner des administrateurs de la liste.

Une fois un message envoyé via la liste de diffusion, un accusé-réception est transmis aux administrateurs de la liste. Les agents peuvent être abonnés et désabonnés à volonté.

¹ Pour en savoir davantage sur ce logiciel : <https://www.renater.fr/logiciel-sympa> et ses utilisateurs : <https://www.sympa.org/users/custom>.

Est-il vraiment sympathique ?

- il est proposé gratuitement par l'administration aux OS.
- la DG devra fournir une fois par an un annuaire des agents à jour.
- il n'a pas volonté à se substituer aux listes de diffusion créées via des logiciels tiers ou mercure. La DG accepte que les listes de diffusion créées auparavant dans mercure et celles créées dans SYMPA cohabitent. Aux OS de choisir le système qu'elles souhaitent (la DG préférant SYMPA).
- les listes de diffusion devront être validées dans OLGA (mais pas les listes d'agents les composant).
- les OS devront conserver une copie des messages de désabonnement des agents jusqu'aux élections professionnelles suivantes.
- l'annuaire fourni par la DG ne comportera que les noms et prénom des agents (ni grade, ni âge ou service d'affectation). Il n'y aura aucune connexion à RUSH.

Le principal inconvénient de l'outil est qu'il peut potentiellement permettre à l'administration de récupérer la liste des sympathisants et à la société prestataire de vendre un fichiers de contacts. SOLIDAIRES sera particulièrement vigilante sur ce point.

Afin de répondre à toutes les questions techniques et pratiques, le bureau A/1 organisera prochainement des bilatérales OS – bureau C/2 (passage par des serveurs tiers, conditions d'utilisation des messageries fonctionnelles des sections existant dans mercure, le matériel à la disposition des OS, les accès à Aladin ;..).

Point n°2 : présentation des OS dans les écoles

F. Bureau, cheffe de A/1, a expliqué que l'actuel système de présentation dans les écoles devait être remis à plat car non officiel et insatisfaisant tant sur la forme (2 semaines à La Rochelle) que le fonds (période de présentation, format et contenu des interventions). De plus, il existe des différences entre l'END et l'ENDLR.

A cela s'ajoutent les plaintes de certaines OS, non-représentatives, qui souhaitent remettre en cause l'ordre de passage des OS devant les stagiaires.

Les OS ont ensuite été priées de donner leur point de vue :

- l'UNSA voulait que les OS interviennent sur 1 seule journée et disposent d'une salle pour assurer une permanence.

- l'USD-FO souhaiterait :

- l'organisation d'une réunion afin de conseiller les inspecteurs une fois la liste des postes connus.
- intervenir auprès des futurs IPIS (ceux-ci ne sont pas considérés comme étant en formation initiale lors de leurs stage à Tourcoing).

- SOLIDAIRES et la CGT étaient favorables à une présentation étalée sur plusieurs jours, avec une priorité aux OS représentatives ; les autres passant après.

SOLIDAIRES était favorable à une rotation dans l'ordre de passage et à un meilleur choix de la date de présentation dans les écoles afin que les stagiaires se sentent concernés.

Globalement, la majorité des OS souhaitent pouvoir intervenir dans les écoles mais sur plusieurs jours, à des dates raisonnables (pas au moment des examens en fin d'année..) et que, comme l'avait demandé SOLIDAIRES, aient 2 représentants défrayés de leurs frais au lieu d'un seul comme actuellement. La direction A et la DNRFP vont se coordonner pour mettre en place le futur système.

Point n°3 : évolution de la comitologie : préparation des comités techniques

Ce point, compte-tenu de l'horaire, a été renvoyé à un GT ultérieur qui lui sera entièrement dédié.

Point n°4 : propositions de l'UNSA

- la question des délais de route pour les AG interrégionales

Depuis la concentration des structures au niveau DI, chaque agent peut assister à une AG interrégionale (ainsi qu'à une régionale) mais aucun délai de route n'est prévu. Cela pose par exemple problème pour les agents de la DNRFP avec 2 sites très éloignés (END et ENDLR).

Pour aider leurs adhérents (et seulement eux car les non-syndiqués n'y ont pas droit), des Crédits de Temps Syndicaux (CTS) article 16 sont utilisés par les OS.

Si la DG n'a donné aucune solution ni esquissé la moindre réponse, elle va néanmoins établir le décompte des CTS utilisés dans le cadre des AG interrégionales afin de prendre la mesure du phénomène.

Pour SOLIDAIRES la question est plus vaste. Les CTS articles 13 et 16, à la différence des anciennes Autorisations Spéciales d'Absence – ASA – ne prévoient rien. La discussion sur cette thématique est actuellement en cours dans d'autres administrations (DGFIP...).

- la mise en place de réunions préparatoires aux CT

L'UNSA proposait que, comme pour les Commissions Préparatoires aux Conseils d'Administration de la Masse, des GT préparatoires puissent se réunir en amont de manière à mieux préparer les Comités Techniques

Ces GT auraient permis aux OS d'obtenir des documents manquants, d'avoir des informations complémentaires sur tel ou tel dossier. Cela rendrait les CT plus complets et le travail plus efficace.

Concernant cette idée, SOLIDAIRES est assez réservée (et visiblement elle n'était pas la seule).

Outre les agendas qu'il faudrait remplir avec de nouvelles réunions, le parallèle avec les CA de la Masse peut être fait. Une fois les sujets discutés, le CA ne devient plus qu'une chambre d'enregistrement où les débats sont plus limités. Les décisions en CT sont prises par l'administration, que les OS soient d'accord ou non. Des GT préparatoires y changeraient-ils réellement quelque chose ?

Pour conclure

Ce GT introductif a permis de poser un début de cadre (mais n'a au final généré que peu de réponses). Compte-tenu des « réformes » en cours au niveau de la Fonction publique et au sein desquelles devront s'inscrire nos propres débats (remise en cause du statut des permanents, des facilités accordées aux OS...), le sujet des droits syndicaux est un sujet sur lequel il faudra être extrêmement vigilant car il touche nos conditions de travail et de défense des collègues. Dans le contexte du PSD ce n'est pas négligeable et à négliger.



La délégation SOLIDAIRES DOUANES était composée de Yannick DEVERGNAS, Jean-René BARRILLET et Renaud GOYATTON. Pour plus de précisions, n'hésitez pas à les contacter.